**Le jardin pédagogique du Musée départemental de la Seine-et-Marne**

Le jardin est situé au 2 rue d’Archet en face du musée. Cette parcelle de 1000m2 est ouverte au public depuis février 2018.

Complémentaire aux collections agricoles du musée, le jardin pédagogique du musée a pour vocation d’apporter des clés de compréhension des mécanismes du vivant et d’étendre les collections de plantes jusqu’ici concentrées dans la cour. Il constitue un précieux outil d’éducation à l’environnement pour petits et grands et un lieu propice aux manifestations artistiques en plein air.

Il est actuellement divisé en différentes zones:

- un espace potager qui sert de lieu d'expérimentation sur les modes de culture: légumes, plantes aromatiques et médicinales côtoient les arbres fruitiers.

- une zone plus sauvage délimitée par de grands arbres qui abrite notamment des ruches

- une vaste aire sous un chêne centenaire qui appelle à la détente et au divertissement.

Le projet du jardin est amené à évoluer en fonction des besoins pédagogiques et des collaborations avec les visiteurs du Musée et ses partenaires.

Ouverture seulement dans le cadre des activités du musée (animations famille, jeune public, visites guidées, spectacles, stages)

Par ailleurs, le musée conserve et présente, dans sa cour et ses abords, des plantes utiles, autrefois cultivées pour être transformées à des fins domestiques ou artisanales. A noter la collection de variétés d’osier utilisées traditionnellement dans la vallée du Petit Morin pour la vannerie. Il en présente aussi de nouvelles, apparues ou réapparues pour des utilisations écologiques, comme le miscanthus ou le chanvre.

Accessible aux horaires d’ouverture du musée.

Renseignements et tarifs à l’accueil du Musée : 17 avenue de la Ferté-sous-Jouarre 77750 SAINT CYR SUR MORIN 0160244600 [mdsm@departement77.fr](mailto:mdsm@departement77.fr)

Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, jusqu’à 18 h en juillet et en août et le mercredi de 10 h à 12 h 30 Fermé le mercredi après-midi et le samedi, le 1er mai et du 24 décembre au 1er janvier.